

Le rôle de
l'infirmière ou
infirmier de la
santé publique
au sein de
l'office régional de la santé

Santé
Manitoba



Remerciements

Le document intitulé « Le rôle de l'infirmière ou infirmier de la santé publique au sein de l'office régional de la santé » a été conçu par les infirmières et infirmiers de la santé publique de Santé Manitoba, en collaboration avec les infirmières et infirmiers de la santé publique de la ville de Winnipeg. Nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce document.

Octobre 1998

Pour obtenir d'autres exemplaires de ce document, s'adresser à :

Santé Manitoba

Section des évaluations communautaires

Télécopieur : (204) 772-2943

Internet : <http://www.gov.mb.ca/health>

Table des matières

Introduction	3
Changement de paradigme : l'accent est mis sur la santé plutôt que sur l'absence de maladie	4
Le service infirmier de la santé publique fait partie intégrante des services de santé régionaux	5
Le service infirmier de la santé publique – un aperçu	7
Le service infirmier de la santé publique illustre le changement de paradigme provincial	8
Promotion de la santé, prévention des maladies et protection sanitaire	9
Rôle de l'infirmière ou infirmier de la santé publique dans la prestation des services essentiels	11
Promotion de la santé	12
Prévention des maladies	13
Protection sanitaire	14
Résultats obtenus par le biais des services de l'ISP	15
Conclusion	15
Bibliographie	16
Annexe A	17

Introduction

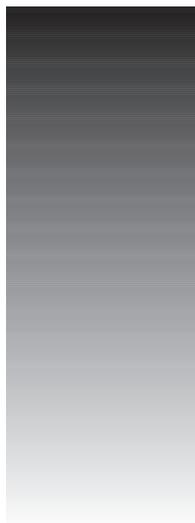
Ce document décrit le rôle du service infirmier de la santé publique au sein des offices régionaux de la santé du Manitoba. Les services essentiels offerts par les offices régionaux de la santé, soit la promotion de la santé, la prévention des maladies et la protection sanitaire, constituent également les principales fonctions de l'infirmière ou infirmier de la santé publique. Ce document illustre de quelle façon la pratique des soins infirmiers dans le domaine de la santé publique va dans le sens du changement de paradigme provincial axé sur :

- les principaux déterminants de la santé;
- l'égalité au chapitre de la santé;
- les approches intersectorielles;
- l'accent mis sur la santé plutôt que sur l'absence de maladie;
- les partenariats avec la collectivité;
- l'investissement dans la promotion de la santé et la prévention des maladies;
- les résultats fondés sur la recherche.

En plus du changement de paradigme (accent mis sur la santé plutôt que sur l'absence de maladie), ce document traite également :

- de la façon dont s'intègre le service infirmier de la santé publique aux services de santé régionaux;
- du service infirmier de la santé publique – un aperçu
- de la façon dont le service infirmier de la santé publique illustre le changement de paradigme provincial;
- de la promotion de la santé, de la prévention des maladies et de la protection sanitaire;
- du rôle de l'infirmière ou infirmier de la santé publique dans la prestation des services essentiels;
- des résultats obtenus par le biais des services infirmiers de la santé publique.

Changement de paradigme : l'accent est mis sur la santé plutôt que sur l'absence de maladie



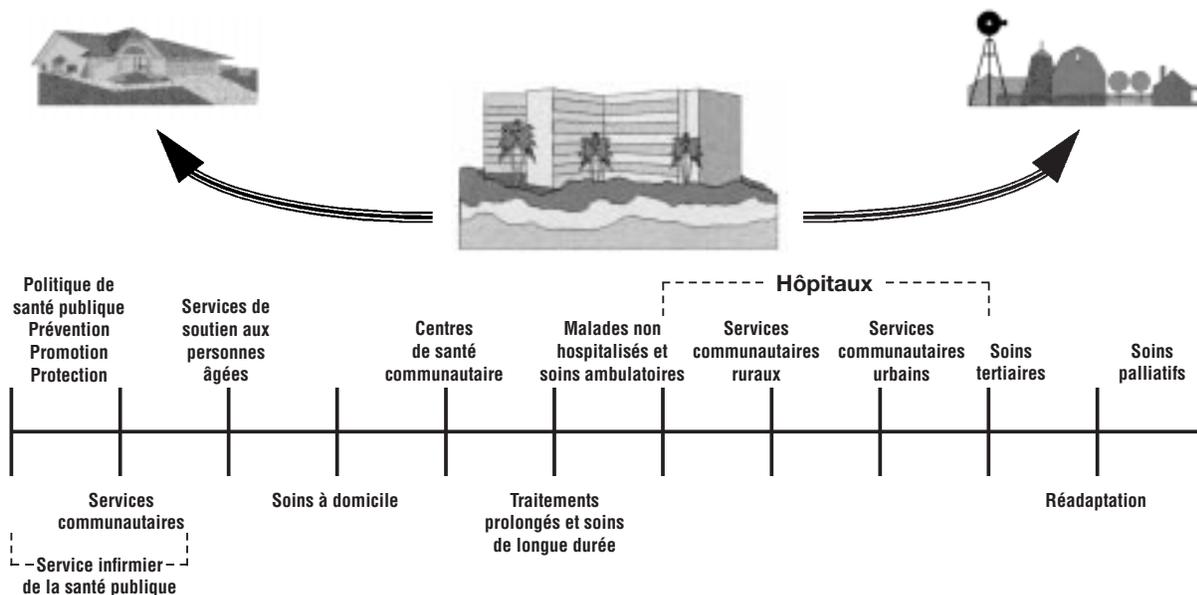
La santé est une ressource de la vie quotidienne, et non le but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques (Organisation mondiale de la santé, 1986). Cette nouvelle vision de la santé suppose que les fonds et les ressources soient équitablement affectés à la quête d'un mieux être plutôt qu'à la lutte contre la maladie. Il est plus que probable qu'un tel changement provoque controverse et confusion compte tenu du fait que nous serons encore longtemps portés à croire que la santé se résume à l'absence de maladie. Nous connaissons de mieux en mieux les nombreux déterminants de la santé, dont la plupart n'ont présentement rien à voir avec le secteur de la santé tel que nous le connaissons.

On retrouve des besoins relatifs à la santé, très variables, dans toutes les collectivités qui sont, par contre, également dotées d'un potentiel d'action qui leur est propre. Les offices régionaux de la santé (ORS) offrent une assise fiable aux prises de décision relatives aux services et au personnel en vue de soutenir ce passage à un système axé sur la santé, et qui fait appel à l'évaluation continue de la santé communautaire et aux services essentiels définis par Santé Manitoba.

Le schéma ci-dessous représente les secteurs où prédominent les services infirmiers de la santé publique au sein de l'organisation des services de santé régionaux.

Éventail des services de santé

Restructurer le système pour le doter d'un éventail de services plus équilibrés et plus efficaces



(Adaptation du Plan d'action manitobain : pour un meilleur système de santé, 1992.)

Le service infirmier de la santé publique fait partie intégrante des services de santé régionaux

Rôle et fonctions principales de l'infirmière ou infirmier de la santé publique (ISP) dans la structure régionale des soins de santé :

- L'ISP offre des services essentiels dans le cadre d'une infrastructure communautaire.
 - Ce sont les besoins et les ressources de la collectivité même, et de ses environs, qui déterminent quels seront les services offerts dans cette collectivité. Le travail de l'ISP lui donne l'occasion d'évaluer la collectivité de façon quotidienne dans le voisinage, l'école, le milieu de travail et au foyer, auprès des individus, des familles et des groupes.
- L'ISP est un leader communautaire
 - L'ISP communique avec les groupes communautaires, négocie des partenariats, et conçoit des projets fondés sur la collaboration. L'ISP est en position de diriger la prestation d'une grande variété de services au sein d'un système restructuré.
- L'ISP fait partie d'équipes multi-disciplinaires et multi-sectorielles et, souvent, figure parmi les membres les plus efficaces ou même les leaders de ces équipes.
 - L'ISP connaît l'importance des déterminants de la santé, et est ainsi en mesure d'adopter des approches intégrées en vue de résoudre les problèmes de santé. C'est par le biais de liens interdisciplinaires et intersectoriels au sein des collectivités que l'ISP peut intervenir sur les déterminants de la santé.
 - L'ISP possède une expertise en santé communautaire et publique et est en mesure d'offrir sur le champ le leadership qu'il faut à une équipe d'intervenants de la collectivité. Dans une telle équipe, on pourrait retrouver un audiologiste, un éducateur sanitaire, un médecin, un inspecteur-hygiéniste, ou un préposé à l'extension des services aux pairs.
- L'ISP peut faire partie intégrante des réseaux de ressources en santé communautaire, ainsi que des centres communautaires de soins infirmiers.
 - Les services offerts par le centre communautaire de soins infirmiers (CCSI) et l'ISP sont complémentaires et, dans le cas de quatre d'entre eux, identiques : soins primaires, développement communautaire, éducation et extension des services, et recherche. Les services offerts par l'ISP et le CCSI découlent tous de l'évaluation des besoins et des atouts de la collectivité, et incluent une estimation des résultats.
 - L'ISP dispense toutefois des services qui lui sont propres en vertu de la Loi sur la santé publique, c'est-à-dire la lutte contre les maladies transmissibles et la prévention de ces maladies.

- L'ISP doit continuer d'entretenir des relations provinciales, nationales et internationales.
 - En restant en contact avec d'autres implications de la politique, les ISP de partout au Canada peuvent s'enrichir mutuellement et mettre au point des stratégies communes. On évite ainsi de dédoubler les ressources humaines et monétaires ainsi que les efforts requis dans des cas tels que l'apparition de nouvelles maladies transmissibles, d'autres problèmes d'ordre épidémiologique, le développement communautaire, l'hygiène scolaire et le développement sain de l'enfant.

- Le service infirmier de la santé publique s'adresse à la population en général bien que la priorité soit accordée aux populations à risque élevé.
 - Dans un souci d'efficacité, la *prévention des maladies* ou des accidents se fait en détectant les personnes les plus exposées au risque, et en intervenant auprès de ces personnes.
 - Bien que la *promotion de la santé* concerne tous les individus et toutes les collectivités, quel que soit le degré d'exposition aux risques, il est plus efficace de cibler les populations dont l'état de santé laisse le plus à désirer.
 - Certains services de *protection sanitaire* sont offerts aux groupes à risque élevé alors que d'autres visent la population en général.

- Le service infirmier de la santé publique devrait être dispensé par des ISP qui occupent des postes distincts de ceux des autres infirmières ou infirmiers de la collectivité.
 - Le modèle des soins infirmiers axé sur les soins et le traitement (soins à domicile, soins palliatifs) diffère grandement d'un modèle axé sur la promotion de la santé et la prévention des maladies. Il se peut que des personnes présentement classées comme infirmières ou infirmiers de la santé publique en vertu de leur entente collective exercent d'autres fonctions que celles décrites dans ce document, ou en plus de ces dernières (soins de longue durée, soins à domicile).
 - Dans toutes les collectivités, il faut garder en priorité la prévention des maladies, la protection sanitaire et la promotion de la santé. Dans ce revirement vers un nouveau modèle axé sur l'intégration des soins de santé, il faut veiller à ce que l'investissement nécessaire aux soins et au traitement des personnes malades ne prive pas la collectivité de sa capacité à investir également à long terme dans l'amélioration de la santé de sa population.
 - La recherche a fait la preuve qu'investir à long terme dans le domaine de la santé permet non seulement d'épargner, mais également de retirer des bienfaits pour la santé tant au point de vue individuel que communautaire.

Le service infirmier de la santé publique – un aperçu

Le service infirmier de la santé publique vise en priorité la santé de populations ou de collectivités entières. L'ISP dispense ses services aux individus et aux familles en travaillant à l'amélioration de la santé de l'ensemble de la collectivité. L'ISP se spécialise dans la promotion de la santé et la protection sanitaire, ainsi que dans la prévention des maladies, et est sensibilisé au fait que la santé des individus et des collectivités dépend directement des déterminants de la santé que sont le logement, le revenu, l'emploi, l'éducation, l'hygiène et la sécurité.

La pratique des soins infirmiers de la santé publique consiste à améliorer la santé de tous et à réduire au minimum l'écart entre les individus en ce domaine, en agissant sur les déterminants de la santé dont un des éléments clés, et l'ISP en est conscient, est l'égalité au chapitre de la santé.

Le service infirmier de la santé publique constitue une pratique organisée qui :

- combine les connaissances relatives aux sciences de la santé publique et aux soins infirmiers professionnels;
- aborde les problèmes de santé dans leur ensemble, en utilisant une approche holistique;
- collabore avec les membres de la collectivité, ainsi qu'avec les autres professions, spécialités et secteurs de la santé;
- favorise les relations entre les individus, les collectivités, le système de santé en général et les autres secteurs importants de la santé;
- collabore avec les collectivités en vue de mettre en oeuvre des services, programmes, et stratégies spécifiques. (Adapté de *Community Health - Public Health Nursing*, Association canadienne de santé publique, 1990.)

L'ISP est un généraliste qui concentre son champ d'action dans des domaines tels que les maladies transmissibles, la santé maternelle et infantile et l'hygiène scolaire. L'ISP dispense ses services selon un modèle communautaire, en fonction des besoins et des ressources d'une collectivité donnée. L'ISP travaille avec les collectivités et non pour elles.

L'ISP possède les connaissances et l'expérience requises pour évaluer les besoins et le potentiel d'une collectivité, planifier, et mettre en oeuvre des stratégies de développement communautaire. Cette personne jouit également d'un imposant bagage de connaissances relatives à la santé et aux déterminants de la santé.

L'ISP porte une bonne part de responsabilité dans la mise en application des services, en matière de lutte contre les menaces pour la santé et les maladies transmissibles, prévus dans la Loi sur la santé publique, le règlement portant sur les aliments et les établissements alimentaires, et le règlement portant sur les maladies et les dépouilles mortelles.

La pratique des services infirmiers de la santé publique est axée sur le bénéficiaire et fait appel à des stratégies d'habilitation (visant à augmenter la capacité des gens à se tirer eux-mêmes d'affaire), de promotion et de coopération auprès des individus, des collectivités et des collègues, au sein du système de santé ou d'autres secteurs (*Focus on Health*, Association canadienne de santé publique, 1996).

L'ISP vise des résultats à long terme en regard de la santé, en mettant l'accent sur la santé et le bien-être plutôt que sur l'absence de maladie. L'originalité du service infirmier de la santé publique réside dans le fait qu'il est intégralement offert dans le cadre d'un système organisé de prestation des soins de santé.

Le document intitulé « Cadre de planification visant à promouvoir, à préserver et à protéger la santé des Manitobains (1997) » décrit bien le changement de mentalité auquel il nous faut consentir afin d'en arriver à combiner planification et action. La façon dont l'ISP aborde le problème en est une bonne illustration.

Le service infirmier de la santé publique illustre le changement de paradigme provincial

De	À	Approche du service infirmier de la santé publique
Accent mis sur les services de santé	Accent mis sur la santé et les principaux déterminants de la santé	Adopte une approche holistique axée sur la santé et les principaux déterminants de la santé
Inégalité au chapitre de la santé	Égalité au chapitre de la santé	Évalue les besoins, identifie les ressources nécessaires et intervient en conséquence en vue d'offrir des services aux personnes les plus exposées ou qui en ont le plus besoin. Fait tomber les obstacles en privilégiant la flexibilité et l'accessibilité.
Responsabilité de Santé Manitoba	Approche intersectorielle	Adopte une approche intégrée faisant surtout appel aux partenariats intersectoriels et aux échanges multidisciplinaires au sein des collectivités.
Système de traitement des maladies	Système de santé	Met l'accent sur les gains en regard de la santé (agit sur les déterminants de la santé) de l'individu en tant que membre d'une collectivité, d'une société, ou d'une population.
Dépendance envers le gouvernement	Partenariat avec la collectivité	Appuie et encourage la participation de la collectivité dans le dépistage des problèmes de santé, la mise en oeuvre de stratégies, la recherche de solutions et la participation à des activités d'évaluation et de prestation des services.
Action à court terme	Investissement dans la promotion de la santé et la prévention des maladies	Investit à long terme dans la promotion de la santé, la protection sanitaire et la prévention des maladies d'une collectivité entière, en vertu d'un mandat législatif qui vient appuyer son action.
Propositions des pourvoyeurs de service	Accent mis sur les résultats et la recherche	Effectue des recherches qualitatives et quantitatives sur les conséquences de son intervention sur la santé, recherche qui fait appel à l'épidémiologie, aux enquêtes, aux études sociologiques et à l'évaluation de la collectivité.

Promotion de la santé, prévention des maladies et protection sanitaire

La promotion de la santé, la prévention des maladies et la protection sanitaire, qui sont des services essentiels offerts par les ORS, constituent également les principales fonctions de l'ISP (Backe, 1996). La protection sanitaire consiste à agir sur le milieu environnant de manière à le rendre bienfaisant pour la santé et à éliminer autant que possible tous les dangers. La prévention des maladies consiste à éviter l'apparition de problèmes de santé chez les personnes exposées aux risques, ou en position de le devenir.

La promotion de la santé, pierre angulaire de la pratique de la santé publique, est décrite brièvement ci-dessous à partir des concepts qui forment le noyau central du rôle de l'ISP.

Promotion de la santé

L'ISP fait preuve de leadership dans la promotion de la santé, laquelle consiste à habilitier une population à prendre en main son état de santé en vue de l'améliorer :

- au lieu de considérer uniquement la population à haut risque, cette définition englobe *l'ensemble de la population* dans le cadre de la vie quotidienne;
- cette définition suppose une *action sur les déterminants de la santé* (sécurité alimentaire, compétences parentales, capacité d'autonomie, soutien social);
- les *méthodes et approches adoptées sont diverses, mais complémentaires*, et comprennent la communication, l'éducation, la réglementation, les mesures financières, les changements organisationnels, le développement communautaire et les activités qui surgissent spontanément dans une région donnée pour répondre aux menaces à la santé;
- la promotion de la santé vise une *participation publique* efficace et concrète.
- il s'agit d'une *intervention faisant partie du domaine des services sociaux et de la santé*, et non d'un service médical. Les professionnels de la santé, en particulier des soins de santé primaires, jouent un rôle de soutien, d'habilitation et d'application pratique important en regard de la promotion de la santé.

(Adapté de la Charte d'Ottawa : vers une nouvelle santé publique, Organisation mondiale de la santé, 1986.)

Promouvoir la santé signifie agir sur les déterminants de la santé par :

1. L'élaboration d'une politique de santé publique

Politique caractérisée, à tous les niveaux politiques et à tous les secteurs, par le souci de garantir la santé et de rendre compte des retombées pour la santé des décisions prises.

2. La création de milieux favorables à la santé

Une approche socio-écologique de la santé se fonde sur les liens complexes qui se tissent entre les gens et le milieu physique, spirituel et social (culture, collectivité) où ils résident.

3. L'intensification de l'action communautaire

La promotion de la santé se fait au moyen d'une action communautaire concrète et efficace par le biais de l'établissement de priorités, de prises de décision, d'une planification et de la mise en application de projets visant l'amélioration de l'état de santé de la collectivité.

4. L'acquisition de compétences personnelles

La promotion de la santé favorise le développement personnel et social par le biais de la documentation et de la formation sur la santé, et l'acquisition de certaines compétences utiles dans le cadre de la vie quotidienne (compétences parentales, soins périnataux, leadership, meilleurs choix pour la santé).

5. La réorientation des services de santé

La responsabilité de la promotion de la santé dans les services de santé, multi-sectorielle, relève à la fois des individus, des groupes communautaires, des professionnels de la santé, des établissements de santé et de tous les niveaux de gouvernement.

(Adapté de *The Summary Report of the Working Group on Concepts and Principles of Health Promotion*, Organisation mondiale de la santé, 1984.)

Rôle de l'infirmière ou infirmier de la santé publique dans la prestation des services essentiels

Le conseil d'administration de l'ORS décide de quelle façon offrir les services essentiels énumérés dans le document intitulé « Services de santé essentiels au Manitoba (1997) ». Vous trouverez dans le tableau qui suit les services essentiels relatifs à la promotion de la santé, la prévention des maladies et la protection sanitaire. Un grand nombre des services infirmiers de la santé publique pourraient figurer sous chaque rubrique. Afin d'éviter les répétitions, chacun des services offerts par l'ISP n'est mentionné qu'une seule fois.

PROMOTION DE LA SANTÉ

- Élaboration d'une politique de santé publique
- Création de milieux favorables à la santé
- Intensification de l'action communautaire
- Réorientation des services de santé
- Acquisition de compétences personnelles

PRÉVENTION DES MALADIES

- Hygiène de la reproduction et santé de la famille
- Santé sexuelle
- Prévention des maladies chroniques
- Nutrition – sécurité alimentaire
- Santé mentale

PROTECTION SANITAIRE

- Maladies transmissibles
- Protection contre les accidents
- Hygiène du milieu
- Urgences

Suit une description détaillée des services infirmiers de la santé publique appartenant à chacun de ces services essentiels.

PROMOTION DE LA SANTÉ

Élaboration d'une politique de santé publique

Objectif

Une politique de santé publique est élaborée visant à exercer un impact positif sur les déterminants de la santé.

Services

- Pousse la collectivité à mettre de l'avant une politique de santé publique à tous les niveaux et dans tous les secteurs (justice, éducation, logement, services sociaux, loisirs).
- Prend directement parti pour une politique de santé publique.
- Renseigne les décideurs de tous les secteurs et de tous les niveaux, et les encourage à participer à l'élaboration d'une politique de santé publique.
- Parraine des partenariats avec les décideurs de la collectivité en vue d'évaluer la politique de santé publique.

Un exemple de service

En collaboration avec la collectivité, l'ISP encourage les établissements publics à devenir sans fumée.

Résultat : Quatre-vingt-dix pour cent des établissements publics sont sans fumée.

Création de milieux favorables à la santé

Objectif

Les membres de la collectivité vivent dans un environnement et des milieux social, affectif, spirituel et physique sains.

Services

- Évalue et influence les facteurs qui ont des conséquences sur la santé dans l'environnement et dans les milieux social, affectif, spirituel, et physique de la collectivité.
- Favorise les projets relatifs à la promotion de la santé avec d'autres secteurs et d'autres collectivités, et prend part à ces projets.
- Fait prendre conscience de l'impact de l'environnement et de la société sur la santé des individus, des familles, des groupes et des collectivités. Encourage et soutient l'action.

Un exemple de service

En collaboration avec la collectivité, l'ISP met au point des stratégies de promotion de la sécurité dans les milieux où l'on retrouve des enfants.

Résultat : Le nombre d'enfants de moins de 12 ans avec la clé au cou a diminué de 10 %.

Réorientation des services de santé

Objectif

Les individus, les groupes communautaires, les professionnels de la santé, les établissements de santé, tous les niveaux de gouvernement et tous les secteurs (justice, santé, éducation, affaires, logement, services sociaux, loisirs) se partagent la responsabilité d'intervenir sur les déterminants de la santé.

Services

- Joue le premier rôle dans l'évaluation de la collectivité. Consulte les décideurs (direction et conseil d'administration de l'ORS par exemple) dans le processus de recherche des besoins et des atouts de la collectivité sous-jacent aux prises de décision en matière de soins de santé.
- Favorise un recours responsable et efficace au système de soins de santé et aux ressources de la collectivité.
- Dirige les individus, familles, groupes et collectivités vers les services appropriés.
- Met d'autres secteurs à contribution dans l'intervention sur les déterminants de la santé.

Un exemple de service

L'ISP collabore avec la collectivité afin que les services d'orthophonie soient davantage accessibles au lieu d'être confinés à un seul endroit, au moyen d'un partenariat entre les membres de la collectivité et les secteurs de l'éducation et de la santé.

Résultat : Le nombre d'enfants d'âge préscolaire chez qui on a détecté assez tôt des troubles du langage et de la parole, et le nombre d'interventions chez ces enfants, ont augmenté de 5 %.

Intensification de l'action communautaire

Objectif

Les membres de la collectivité contribuent activement à l'amélioration de leur état de santé.

Services

- Amène les individus, les familles, les groupes et les collectivités à agir eux-mêmes sur les déterminants de la santé là où ils vivent, s'instruisent, travaillent et se divertissent (écoles, milieux de travail, foyers, milieux économiques et sociaux).
- Appuie et met en oeuvre des services communautaires et des services d'autogestion des soins au sein desquels les membres de la collectivité jouissent d'une certaine autonomie et jouent un rôle actif.

Un exemple de service

L'ISP collabore avec la collectivité dans le processus de recherche de leurs besoins et de leurs atouts en vue de détecter les problèmes prioritaires, de mettre au point des stratégies d'action et d'entreprendre ces actions.

Résultat : Établissement d'un réseau actif pour une collectivité en bonne santé.

Acquisition de compétences personnelles

Objectif

Les membres de la collectivité font des choix judicieux en vue d'atteindre un degré optimal de développement physique, affectif, spirituel et social.

Services

- Amène les individus à entreprendre une action individuelle et collective sur les déterminants de la santé.
- Procure des renseignements relatifs aux meilleurs choix en matière de santé.
- Offre des conseils et aide les gens à faire les bons choix.

Un exemple de service

L'ISP anime des rencontres du type « Personne n'est parfait » pour les parents adolescents.

Résultat : Tous les parents qui ont participé à ces rencontres disent mieux comprendre le développement du jeune enfant.

PRÉVENTION DES MALADIES

Hygiène de la reproduction et santé de la famille

Objectif

Les grossesses se déroulent normalement et les enfants sont en bonne santé.

Services

- Offre des fournitures, des conseils et des renseignements en matière d'hygiène de la reproduction (sexualité, planification des naissances, infertilité).
- Donne des renseignements et de l'aide avant et après la conception.
- Suit la grossesse et apporte un soutien dans le cas des grossesses à risque élevé.
- Effectue une évaluation et un suivi de l'état de santé de la mère durant les périodes néonatale et post-partum (dépression et stress post-partum, perte périnatale).
- Encourage, suit, et aide les mères qui allaitent au sein.
- Renseigne les familles sur les compétences parentales et leur vient en aide (Programmes « Personne n'est parfait » et « Partons du bon pied »).
- Fournit des renseignements sur la croissance et le développement de l'enfant et effectue un suivi.
- Prête aux parents aide et conseil sur la santé.
- S'occupe de la prévention et du dépistage des mauvais traitements faits à l'enfant, et fournit des renseignements à ce sujet.
- Soutient les centres de ressources pour la famille.
- Participe aux cliniques de santé jeunesse.
- Offre des conseils sur la grossesse.
- Met des programmes d'extension des services à la portée des personnes et des familles à risque élevé, prend parti pour ces groupes, les aide et les dirige vers les services appropriés.
- Met en place des ressources.
- Participe à la recherche relative à l'hygiène de la reproduction et à la santé familiale.
- Planifie, supervise et évalue les programmes régionaux.

Un exemple de service

L'ISP offre un programme d'extension des services à l'intention des jeunes femmes et de leur groupe de pairs qui consomment de façon habituelle de l'alcool et d'autres substances tératogènes.

Résultat : Le nombre de bébés exposés aux conséquences de la consommation d'alcool ou de substances dangereuses, ou qui ont subi ces conséquences, a diminué.

Santé sexuelle

Objectif

Les membres de la collectivité intègrent les aspects physique, affectif, intellectuel et social de leur sexualité.

Services

- Offre des renseignements et des conseils aux individus, familles et groupes à risque élevé; prend parti pour ces personnes et les dirige vers les services appropriés en regard des relations humaines, de la communication, des prises de décision d'ordre sexuel, du comportement, de l'orientation sexuelle, de la sécurité personnelle et des infections transmises sexuellement.
- Favorise l'estime de soi (image corporelle, troubles de l'alimentation, problèmes de poids, consommation de stéroïdes).
- Met en place des ressources.
- Participe à la recherche et au suivi relatifs à la santé sexuelle.
- Planifie, supervise et évalue les programmes régionaux.

Un exemple de service

L'ISP participe à l'enseignement sur la vie familiale offert à l'école.

Résultat : Les étudiants sont mieux renseignés sur la croissance et le développement relatifs au système reproducteur.

Prévention des maladies chroniques

Objectif

On arrive à prévenir les maladies chroniques, à en réduire l'incidence et même à les éliminer complètement.

Services

- Détecte les risques de maladies chroniques et remédie à la situation.
- Met en oeuvre un programme et une politique en vue de réduire l'incidence des maladies chroniques.
- Donne des renseignements et des conseils aux individus, familles et groupes sur les choix à faire en regard du mode de vie; leur vient en aide et les dirige vers les services appropriés.
- Fournit des renseignements sur la prévention de la consommation abusive de substances toxiques.
- Veille à la détection précoce des maladies chroniques au moyen de certains examens de dépistage (phénylcétonurie, tension artérielle).
- Met en place des ressources.
- Participe à la recherche et au suivi relatifs à la prévention des maladies chroniques.
- Planifie, supervise et évalue les programmes régionaux, et évalue l'incidence des maladies chroniques et les facteurs de risque relatifs à ces maladies.

Un exemple de service

L'ISP incite la collectivité à contribuer à l'élimination des facteurs qui entraînent des crises d'asthme.

Résultat : Les cas d'asthme au service des urgences ont diminué de 25 %.

Nutrition – sécurité alimentaire

Objectif

La collectivité veille à ce que les individus et les familles aient accès à des aliments nutritifs et non dangereux.

Services

- Offre aux individus et aux familles des renseignements relatifs à la nutrition.
- Veille à l'application de stratégies communautaires relatives à la sécurité alimentaire (cuisines communautaires, clubs de cuisine pour enfants, sécurité alimentaire).
- Prend parti pour le soutien et les services communautaires.
- Prévoit un programme d'extension des services à l'intention des personnes, familles et groupes à risque élevé de déficiences nutritionnelles, et dirige ces personnes vers les services appropriés.
- Met en place des ressources.
- Participe à la recherche et au suivi relatifs à la nutrition et à la sécurité alimentaire.
- Planifie, supervise et évalue les programmes régionaux et les projets relatifs à la nutrition et à la sécurité alimentaire.

Un exemple de service

L'ISP encourage les activités et comportements qui visent à réduire l'anémie due à une carence en fer chez le nourrisson.

Résultat : Les cas d'anémie due à une carence en fer ont diminué de 20 % chez les enfants âgés de neuf mois.

Santé mentale

Objectif

Les membres de la collectivité ont suffisamment d'aide et les compétences requises pour les activités de la vie quotidienne.

Services

- Offre des renseignements, du soutien, des conseils et des ressources relatives aux périodes de transition qui jalonnent la vie d'une personne, à l'estime de soi, à l'affirmation de soi, au processus de prise de décision, à la communication, aux relations interpersonnelles, à la gestion du stress et aux difficultés de la vie.
- Détecte les cas de dépression et de tendance suicidaire, conseille ces personnes et les dirige vers les services appropriés.
- Détecte les personnes aux prises avec un problème de poids, l'obésité, une image négative de soi et des troubles de l'alimentation, les conseille et les dirige vers les services appropriés.
- Soutient les personnes atteintes d'une maladie chronique et les dirige vers les ressources appropriées.

- Intervient en cas de crise et offre des services post-traumatiques.
- Détecte les personnes incapables de fonctionner dans leur propre milieu de vie, les aide, prend parti pour ces personnes et les dirige vers les services appropriés.
- Favorise l'aide interpersonnelle et en valorise l'importance.
- Met en place des ressources.
- Participe à la recherche et au suivi relatifs à la prévention des maladies mentales.
- Planifie, supervise et évalue les programmes régionaux.

Un exemple de service

L'ISP détecte dans la collectivité les adolescents suicidaires, les conseille et les dirige vers les services appropriés.

Résultat : Le comportement suicidaire et les suicides chez les adolescents ont diminué de 10 %.

PROTECTION SANITAIRE

Prévention des maladies transmissibles

Objectif

L'incidence des maladies transmissibles a diminué; ces maladies ont disparu; il est possible de les prévenir (infections transmises sexuellement, tuberculose, rage, infections d'origine alimentaire, hépatite infectieuse).

Services

- Lutte contre l'apparition des maladies transmissibles et des épidémies (gestion, prévention).
- Planifie, coordonne, dispense, surveille et évalue les programmes d'immunisation.
- Offre des renseignements et des ressources relatifs à la prévention, la détection et le traitement des maladies transmissibles.
- En collaboration avec Santé Manitoba, lutte contre les maladies transmissibles (gestion, prévention).
- Met en place des ressources.
- Participe à la recherche et au suivi relatifs à la prévention des maladies transmissibles.
- Planifie, supervise et évalue les programmes régionaux.

Un exemple de service

L'ISP réagit à une menace d'épidémie de méningite.

Résultat : Aucun nouveau cas de méningite relié au cas déclaré.

Hygiène du milieu

Objectif

Les menaces biologiques, chimiques, environnementales et sociales ont été éliminées.

Services

- Amène la collectivité à prendre parti pour un milieu de vie sain et sans danger.
- Offre des renseignements relatifs aux problèmes et aux menaces d'ordre environnemental.
- Contribue à la surveillance et aux enquêtes relatives aux menaces chimiques, biologiques et sociales.
- Met en place des ressources.
- Participe à la recherche et au suivi relatifs à l'hygiène du milieu.
- Planifie, supervise et évalue les programmes régionaux.

Un exemple de service

L'ISP recommande le port d'une coiffure et l'utilisation d'un produit protecteur contre les méfaits du soleil.

Résultat : Les cas de brûlure et de coup de chaleur ont diminué au service des urgences.

Protection contre les accidents

Objectif

L'incidence des accidents a diminué ou est tombé à zéro.

Services

- Encourage l'adoption et l'application d'un programme et d'une politique visant la réduction des dangers d'accident.
- Enquête sur les accidents et procède à un suivi.
- Participe à la détection et à l'élimination des risques d'accidents.
- Participe à la recherche relative à la prévention des accidents et à la protection contre les blessures.
- Participe aux enquêtes sur les accidents et procède à un suivi.
- Met en place des ressources.
- Participe à la recherche et au suivi relatifs aux accidents.
- Planifie, supervise et évalue les programmes régionaux.

Un exemple de service

L'ISP veille à la planification communautaire et à l'élaboration de stratégies destinées à réduire les accidents chez les enfants et les adolescents.

Résultat : On a remplacé ou éliminé l'équipement dangereux dans les terrains de jeux.

Urgences

Objectif

La morbidité et la mortalité dues aux catastrophes et aux urgences survenant dans la collectivité ont diminué.

Services

- Participe dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'urgence en cas de catastrophe.
- Favorise la prestation des services reliés aux problèmes de santé et aux problèmes sociaux identifiés.
- Lutte contre la propagation des maladies transmissibles (prévention, surveillance).
- Intervient en cas de crise et offre des services post-traumatiques.
- Offre une aide psychologique immédiate et post-traumatique aux individus, familles et collectivités.
- Informe le public (lignes téléphoniques de renseignements à jour sur la santé).
- Amène des membres de la collectivité à se soutenir mutuellement.
- Met en place des ressources.
- Effectue des recherches.
- Planifie, surveille et évalue les programmes régionaux.

Un exemple de service

L'ISP intervient à l'occasion d'une grave inondation.

Résultat : On ne signale aucune épidémie importante. Les membres de la collectivité ont été informés des risques potentiels d'accidents.

Résultats obtenus par le biais des services de l'ISP

Les résultats obtenus par le biais des services de santé, et leurs indicateurs, peuvent être reliés directement aux bénéficiaires, aux déterminants de la santé et à la prestation des services de santé. Ces résultats se mesurent au moyen des :

■ indicateurs habituels de l'état de santé

- natalité (nombre de naissances)
- mortalité (nombre de décès)
- morbidité (maladies et déficiences)

■ indicateurs de la qualité de vie

- psychologiques (sentiment subjectif de bien-être)
- fonctionnels (aptitude à fonctionner)
- perspectives d'avenir (pronostic relatif aux indicateurs psychologiques et fonctionnels)

■ indicateurs des déterminants de la santé

- milieu social, économique et culturel
- comportement et mode de vie
- environnement et milieu physique

■ **indicateurs de la structure, du processus et des résultats obtenus** que l'on peut considérer comme des indicateurs des résultats obtenus par le biais des services de santé si :

- ils se rapportent aux objectifs du service, tels qu'énoncés.
- ils ont été, intentionnellement ou non, modifiés par le service.
- le changement relatif aux indicateurs de la structure, du processus et des résultats obtenus est associé à une modification d'autres indicateurs du service.

(Adapté de *Outcome Indicators : A Users Guide*, CHIS Secretariat, 1994.)

Conclusion

Les infirmières et infirmiers de la santé publique jouent un rôle important dans l'amélioration de l'état de santé des collectivités manitobaines. Il est possible de maintenir et d'améliorer l'état de santé du public en général en modifiant le secteur qui se rapporte aux établissements de santé et en soutenant la promotion de la santé, la protection sanitaire et la prévention des maladies. La restructuration du système de soins de santé ne peut donner de bons résultats que si on continue d'investir dans la santé. La charge des offices régionaux de la santé consiste à appuyer le changement de mentalité qui veut que l'on aspire désormais à un meilleur état de santé plutôt que de se contenter de soigner les maladies.

Bibliographie

Backe, Horst. *Public Health Nursing Services in Rural and Northern Regional Health Authorities: Policy Options for Boards*, non publié, Winnipeg, 1996.

Association canadienne de santé publique. *Community Health – Public Health Nursing in Canada: Preparation and Practice*, Ottawa, 1990.

Association canadienne de santé publique. *Focus on Health: Public Health in Health Services Restructuring*, Ottawa, 1996.

Santé Canada. Community Health Information Systems Working Group, Policy and Consultation Branch. *Outcome Indicators: A Users Guide*, Ottawa, 1994.

Santé Manitoba. *Cadre de planification visant à promouvoir, à préserver et à protéger la santé des Manitobains*, Winnipeg, 1997.

Santé Manitoba. *Plan d'action manitobain : pour un meilleur système de santé*, Winnipeg, 1992.

Santé Manitoba. Groupe de travail sur la régionalisation en régions rurales et du Nord. *Services de santé essentiels au Manitoba*, Winnipeg, 1997.

Organisation mondiale de la santé. *The Summary Report of the Working Group on Concepts and Principles of Health Promotion*, Copenhagen, 9-13 July 1984, ICP/HSR 602 (m01) : 1984.

Organisation mondiale de la santé, Santé et bien-être social Canada, Association canadienne de la santé publique. *La Charte d'Ottawa : vers une nouvelle santé publique*, Ottawa, 1986.

Annexe A

Qualifications et compétences de l'infirmière ou infirmier de la santé publique

(*Community Health - Public Health Nursing in Canada*, Association canadienne de santé publique, nov. 1990)

A. Qualifications

Baccalauréat en soins infirmiers exigé en début de carrière.

B. Compétences

L'infirmière ou infirmier de la santé publique doit posséder un vaste éventail de compétences afin de jouer efficacement son rôle.

1. Connaissances

L'infirmière ou infirmier de la santé publique doit posséder une base solide de connaissances en théorie et en pratique des soins infirmiers et de la santé publique. C'est-à-dire :

- théorie et pratique des soins infirmiers;
- santé publique et sciences connexes comme épidémiologie, hygiène du milieu, biostatistique et lutte contre les maladies transmissibles;
- déterminants de la santé;
- soins primaires;
- arts libéraux et sciences;
- politique publique, gestion et conception de programmes;
- processus de développement communautaire;
- évaluation des programmes et de la politique publique;
- législation et réglementation pertinentes;
- pratique professionnelle, mandats locaux, prescriptions d'ordre éthique et juridique;
- sensibilisation culturelle;
- systèmes de soins de santé et organismes;
- principales questions internationales relatives à la santé;
- systèmes de renseignement et autres technologies avancées;
- méthodes de recherche, recherche actuelle et son application;
- évaluation des résultats.

2. Aptitudes

Afin de jouer efficacement son rôle d'infirmière ou infirmier de la santé publique, cette personne fera appel :

- au diagnostic et à la planification suite à l'évaluation de la collectivité;
- au diagnostic et à la planification suite à l'évaluation de l'état de santé du bénéficiaire (individu, famille ou groupe);
- à la recherche et à l'analyse;
- à l'extension des services;
- aux forces et aux atouts des individus et des collectivités;

- à la participation des membres de la collectivité dans les prises de décision qui ont un impact sur la santé;
- aux conseils, à l'enseignement et à la consultation;
- aux procédures techniques telles que l'immunisation;
- au counselling (soutien, crises);
- à la formation d'équipes;
- à l'animation de groupes y compris l'animation de réunions;
- à la communication écrite ou verbale avec des individus ou des groupes, dans diverses situations;
- à la gestion des conflits;
- à l'adaptation de techniques, d'approches et de procédures en fonction des circonstances;
- à la prise de décision au moyen du processus de soins infirmiers et compte tenu de l'aspect éthique;
- à l'adaptation de programmes et de services en vue de répondre à une diversité de besoins;
- à la gestion, à l'administration;
- à la planification, à la conception, à la mise en oeuvre et à l'évaluation de programmes adaptés aux besoins de la collectivité;
- au parti-pris pour la collectivité, les groupes, les familles et les individus, ainsi qu'à la participation au développement communautaire, aux organismes communautaires et au processus politique.
- à la mise en oeuvre de politiques.

3. Attitudes et qualités professionnelles

Dans l'accomplissement de ses tâches, l'infirmière ou infirmier de la santé publique est :

- à l'aise de travailler dans un milieu non structuré et capable de s'adapter aux changements requis;
- ouvert à un processus de prise de décision qui fait appel à la participation des bénéficiaires, des collègues et autres professionnels;
- favorable au changement de mentalité qui vise le mieux-être des personnes plutôt que l'absence de maladie, la prévention plutôt que le traitement;
- susceptible de se comporter adéquatement en présence de groupes de cultures et de langues diverses;
- autonome et motivé à prendre la responsabilité de sa propre formation, et à l'appliquer à la réalisation de projets;
- prêt à courir des risques calculés, faisant appel à un bon jugement, en vue d'appuyer des changements;
- engagé à ne transmettre aux bénéficiaires que des renseignements exacts et à jour;
- capable de juger de l'importance ou de l'urgence d'une situation quelconque compte tenu des données recueillies et de l'analyse de ces données; à même d'évaluer s'il est nécessaire d'intervenir et quand il faut intervenir; en mesure de déterminer quand un bénéficiaire doit être dirigé vers un autre service et d'obtenir sa participation dans une telle prise de décision;
- apte à demander de l'aide ou des conseils au besoin;
- engagé à obtenir l'égalité et la justice sociale pour tous.